309274 - Il fait des réservations en avion pour les employés de sa société et pour ses collègues, et gagne des points (de bonus) et se demande à qui reviennent les gains

question

Je travaille dans une société comme chargé des réservations des biellets d'avion au profit des fonctionnaires, et à la demande de la société et à ses frais. Il m'arrive parfois de faire des réservations pour des fonctionnaires à leurs propres frais. Le travail se fait par l'entremise d'un sitweb qui accorde des points pour chaque réservation. Les points sont ensuite convertis en argent utilisable pour d'autres réservations à faire. M'est-il permis de récupérer lesdits points à mon profit? Si cela est illicite, que faire de ces points quand les billets sont payés par la société? Qu'n faire des poins pour les billets achetés par ceux qui voyagent à leurs propres frais, vu la difficulté d'établir une distinction entre les deux types de gains?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Celui est chargé par sa société ou ses collègues de faire de telles réservations devient leur mandataire à cet égard. En principe, tous les gains du mandataire, y compris des cadeaux, reviennent à son mandant.

L'aureur de *Kashshaaf al-quinaa* (3/477) écrit: « ou il (le mandant) a dit (au mandataire) : achète-moi un mouton à un *dinaar* et qu'il lui achète deux moutons à un *dinaar* , ou que le mandataire achète un mouton à moins d'un *dinaar*, l'opération est valide mais le gain appartient au mandant. Ceci s'atteste dans un hadith d'Ourwa ibn Djaad selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'a envoyé une fois lui acheter un mouton de sacrifce après lui avoir remis deux *dinaar*. Il a acheté deux moutons avec la somme et en a vendu un à un *dinaar* et lui a remis un autre mouton plus un *dinaar*. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a prié pour qu'Allah

bénît ses transactions et dit: « s'il vendait du sable, il réaliserait des gains.» Selon une autre version, le mandataire a dit (au Prophète) : « voici ton *dinaar* et voici ton mouton! » - «Qu'as-tu fait? » Et il le lui a expliqué. » (rapporté par Ahmad). C'est parce que le mandataire a réalisé son mandat+ un suplus. Il en serait de même s'il avait acheté deux moutons d'une valeur d'un dinaar chacun. »

Cela étant, les points convertis en argent reviennent à a société et aux fonctionaires agissant pour leur propre compte. Les deux parties peuvent convenir à ce que la société cède sa part à ses fonctionnaires ou inversement, ou adoptent toute autre répartition convenue. Elles peuvent aussi vous cécer leurs parts. Vous pouvez encore vous mettre d'accord avec les fonctionnaires pour vous s'occuper de leurs réservations moyennant une contrepartie et que les points en question soient cette contrepartie, à condition que les points correspondants à chaque réservation et leurs valeur monnaitaire soient bien connus.

Allah le sait mieux.